

Fiche de poste : Cadre de Santé puéricultrice

Pôle d'activité : FEMME/MERE/ENFANT

Service : PEDIATRIE

Date de mise à jour :	Nombre de pages :	Rédacteurs :	Validation par :
15/07/2024	3	F ZIMMERMANN Coordinatrice en maïeutique	N. ROUSSON DSIRMT
Famille professionnelle :	SOINS	Grade : Cadre de santé puéricultrice	
Prérequis :	Diplôme d'État d'Infirmier Diplôme de puéricultrice Diplôme de Cadre de Santé Expérience souhaitée en pédiatrie		

Textes de référence :

❖ Établissement public de santé

1. Code de la santé publique, articles L.711.1 et suivants.
2. Décret n°2010-1139 du 29-09-2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière.
3. Loi n° L. 83 – 634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires.
4. Décret n° 98-899 du 9 octobre 1998, relatifs aux établissements de santé publics ou privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie ou la réanimation néonatale.

❖ Fonction Cadre de Santé

1. Fiche métier de la Fonction Publique Hospitalière.
2. Décret n°2008-806 du 20 Août 2008 modifiant le décret 95-926 du 18 Août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé.
3. Décret n° 2001-1375 du 31 Décembre 2011 modifiant le décret n°2008-1149 du 6 Novembre 2008 portant sur le statut particulier du corps des cadres de santé de la Fonction Publique Hospitalière.95-926 du 18 Août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé, modifié le 24 Décembre 1997.

❖ Fonction IDE

1. Art. L1110-4 du Code Pénal relatif au secret professionnel.
2. Code de la Santé Publique, art. R.4311-1 à R.4312-49.
3. Décret n°2010-1139 du 29-09-2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière.
4. Décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.

❖ Fonction Puéricultrice

1. Arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'État de puéricultrice ; avis de la commission des puéricultrices du Conseil supérieur des professions paramédicales en date du 19 septembre 1990.

Définition du poste :

Le cadre de santé exerce son activité, dans le respect du projet médico-soignant, du projet de service et des recommandations des bonnes pratiques. Dans ce cadre, il optimise l'organisation de l'activité paramédicale, il anime l'équipe pour garantir une prise en charge du patient adaptée à ses attentes, dans le respect de la réglementation et des contraintes budgétaires. Il coordonne les moyens du service de soins et veille à l'efficacité et la qualité des prestations. Le cadre de santé puéricultrice fait partie du pôle Femme/mère/enfant.

Le service de pédiatrie regroupe 3 secteurs :

- ❖ Néonatalogie de niveau 2 A (6 lits).
- ❖ Hospitalisation conventionnelle et ambulatoire (médecine, chirurgie) dont 4 lits d'unité de soins continue « USC ». Le nombre total de lits varie en fonction de la saisonnalité : 8 lits (juillet et août), 14 lits (mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre) et 17 lits (décembre, janvier et février).
- ❖ Urgences pédiatriques 24h/24. 5 box d'examen. Tri IAO spécifique pédiatrie de 10h à 22h.

Le cadre de santé de la pédiatrie gère une équipe de paramédicaux (en 12h) :

- ❖ 17.2 ETP IDE JOUR
- ❖ 0.5 RTP IDE technique
- ❖ 11.5 ETP IDE NUIT
- ❖ 11.4 ETP AP JOUR
- ❖ 8.6 ETP AP NUIT
- ❖ 1 ETP éducatrice de jeunes enfants.
- ❖ 3.3 ETP d'ASH (en 7h et gérés par la coordinatrice SF de la maternité)

Organisation du poste :

Responsable hiérarchique : Coordinatrice en maïeutique du pôle femme/mère/enfant, Coordonnateur général des Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-Technique.

Relations fonctionnelles : médecins, assistantes sociales, autres unités des soins, services médicotechniques, service biomédical, services techniques, directions fonctionnelles, prestataires et intervenants externes.

Organisation de travail :

- ❖ Quotité temps de travail : 100%.
- ❖ Droits à congés : congés annuels 25 jours + 1 jour de fractionnement et 2 jours Hors Saison si droit acquis. 19 RTT.
- ❖ Horaires en décompte jour : à moduler pour le suivi de toutes les équipes, l'organisation et la charge de travail et contraintes institutionnelles.
- ❖ Organisation des jours de présence en fonction du trinôme cadre du PFME (Auto remplacement validé par le Cadre Supérieur de Santé).
- ❖ Participation à l'astreinte Cadre de santé (nuit et week-end) selon planification DSIRMT et sollicitations en cas d'absentéisme

Statut :

- ❖ Salaire et évolution de carrière : grille indiciaire, indemnités et primes selon réglementation de la fonction publique hospitalière.
- ❖ Entretien annuel d'évaluation et de formation, réalisés par la coordinatrice en maïeutique, et validé par le Directeur des Soins.
- ❖ Droit à la formation professionnelle continue, à la promotion professionnelle et individuelle.
- ❖ Tenues professionnelles fournies par l'établissement : tuniques manches courtes et pantalons entretenus la blanchisserie.

Contraintes particulières :

- ❖ Travail sur écran.
- ❖ Exposition indirecte aux agents infectieux.
- ❖ Adaptation des horaires aux contraintes (unité, institution...)
- ❖ Gestion des congés, formations en fonction du trinôme cadre du PFME.

Missions / activités principales :

Les missions du cadre de santé puéricultrice sont variées et englobent plusieurs aspects de gestion, de coordination et de supervision des activités au sein du service.

La cadre de santé puéricultrice dispose d'un 50% IDE technique pour la gestion du matériel.

1. Gestion opérationnelle :

- Gestion des flux de patients : Supervision des admissions et des sorties des patients, en veillant à une prise en charge sécuritaire.
- Gestion des plannings du personnel soignant, en assurant une répartition équitable des tâches et en optimisant des ressources adaptées en fonction de l'affluence, mise à jour régulière des profils de postes/tâches dans le respect des règles de gestion.
- Planification et organisation des activités quotidiennes des 3 secteurs, en tenant compte des ressources disponibles et des besoins des patients.
- Conception et mise en œuvre du projet de service avec l'équipe médicale, en lien avec le projet médico-soignant du CHV et des différents projets émanant du CHV, de l'équipe paramédicale et médicale.
- Gestion des tableaux de bord d'activités et du rapport annuel d'activité
- Délégation des ressources matérielles à l'IDE technique en veillant à une utilisation optimale des équipements et budgets alloués.

2. Gestion des ressources humaines :

- Animation et management de l'équipe soignante, en favorisant un climat de travail collaboratif et en encourageant le développement professionnel.
- Supervision des activités du personnel dans le respect des protocoles et la qualité des soins, la pudeur, les droits de la personne soignée, ainsi que les principes éthiques et règles déontologiques appliquées aux soins.
- Recrutement, intégration et formation des nouveaux professionnels, en veillant à ce qu'ils soient opérationnels rapidement et qu'ils adhèrent à la culture et aux valeurs du service.
- Évaluation régulière des compétences et des performances du personnel, en identifiant les besoins en formation et en accompagnant les éventuelles difficultés.
- Organisation de sessions de formation et de sensibilisation du personnel en lien avec les évolutions de pratiques professionnelles et nouvelles technologies.

3. Gestion de la qualité et de la sécurité des soins :

- Met en place des organisations de soins visant à prévenir les risques
- Suscite une réflexion sur les pratiques professionnelles
- Anime des groupes de travail en lien avec les projets de service, de l'institution, du corps médical et de l'équipe
- Veille à la mise à jour des protocoles et à leur application

- Analyse les situations critiques et rédige des rapports circonstanciés
- Participe à l'amélioration continue de la qualité des soins, en mettant en place des actions correctives et préventives lorsque nécessaire : FEI, CREX, RMM, Flash qualité...
- Gestion des risques infectieux, des vigilances et des situations d'urgence, en coordonnant les interventions et en assurant une communication efficace avec les autres services de l'établissement.
- Gestion rigoureuse de la gestion des stupéfiants au sein de l'unité et supervision des bonnes pratiques sur le circuit du médicament.
- Suivi et mise en œuvre des actions du PACQS

4. Communication et coordination :

- Participe à la circulation des informations ascendantes et descendantes
- Coordonne l'information donnée aux enfants et aux familles en sollicitant les personnes ressources.
- Coordonne, avec l'appui des tuteurs, la formation et l'évaluation des étudiants
- Coordonne les différentes interventions associatives (clowns, etc.)
- Coordonne les activités avec les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des patients (médecins, infirmiers, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, etc.), en favorisant la circulation de l'information et la collaboration entre les équipes.
- Communique avec les patients, leur parents et leur entourage, en les informant sur leur prise en charge, en répondant à leurs questions et en les accompagnant dans leur parcours de soins.
- Participe aux réunions institutionnelles et de suivi avec les autres services de l'hôpital, ainsi qu'avec les partenaires externes.
- Est un relais institutionnel : situation de crises ou demandes des équipes vers la direction, transmissions des directives et informations de la direction vers les équipes.

5. Gestion pédagogique

- ❖ Est responsable de l'accueil et de l'encadrement des nouveaux professionnels et des étudiants en stage

6. Gestion économique

- Sensibilise l'équipe à l'utilisation rationnelle du matériel et des produits • Est garant de la gestion du matériel et de la maintenance des locaux, en collaboration avec les équipes

Compétences professionnelles :

1. Organisationnelles

- ❖ Capacités à mettre en adéquation les effectifs et la charge de travail
- ❖ Capacités à gérer l'absentéisme.
- ❖ Capacités d'anticipation, de priorisation, d'adaptation et de positionnement
- ❖ Capacités à se former

2. Techniques

- ❖ Connaissances médicales et paramédicales en pédiatrie (avoir une compréhension approfondie des protocoles de prise en charge des enfants, des techniques de réanimation, de la gestion des urgences pédiatriques et des soins continus pédiatriques)
- ❖ Capacités d'analyse et de synthèse
- ❖ Capacités à maîtriser les différents logiciels (HEXTANT, ORBIS/EASILY, ENNOV, GESFORM, ASSET+, GLPI, ROR...)
- ❖ Capacités à utiliser les outils de management mis à sa disposition
- ❖ Connaissances en informatique indispensable : Word, exel, diaporama.

3. Relationnelles

- ❖ Sens des responsabilités et de la négociation
- ❖ Capacités à animer les réunions
- ❖ Capacités à modérer et à réguler les situations
- ❖ Sens du travail en commun au sein du PFME et de l'établissement
- ❖ Aptitudes relationnelles et pédagogiques
- ❖ Rigueur et tolérance
- ❖ Disponibilité, écoute, dynamisme et réactivité
- ❖ Curiosité intellectuelle
- ❖ Capacité à manager une équipe professionnelle de grande échelle (55 soignants)

4. Economiques

- ❖ Garant de l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, dans le respect des contraintes budgétaires.
- ❖ Capacités à mettre en place des tableaux de bord pour assurer le suivi des indicateurs de bonnes pratiques